



Modes d'estimation appartement

Par **Equstef**, le **18/07/2008** à **14:23**

Bonjour, j'hérite d'un appartement de ma mère, situé à Paris. Le notaire m'a demandé de le faire estimer par un agent immobilier. Or cet appartement appartenait pour moitié à ma mère et pour moitié à mon père. celui-ci a fait donation de sa part à ma demie-soeur en 2006. Ne peut-on s'appuyer sur la valeur déclarée à l'époque (acte notariée à l'appui), moyennant coefficient correcteur biensûr ? Si ou, quel est ce coefficient ?
J'ai lu également que lorsque le défunt n'occupait pas les lieux (hospitalisation), il était possible d'obtenir un abattement de 20 % sur les droits. Me confirmez-vous cette information. Quels sont alors les justificatifs à fournir ?
Merci pour votre réponse.
Cordialement.